RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

PASSEPORT
DE L'INVESTISSEUR



DOCUMENT CONÇU PAR L'ANAPI

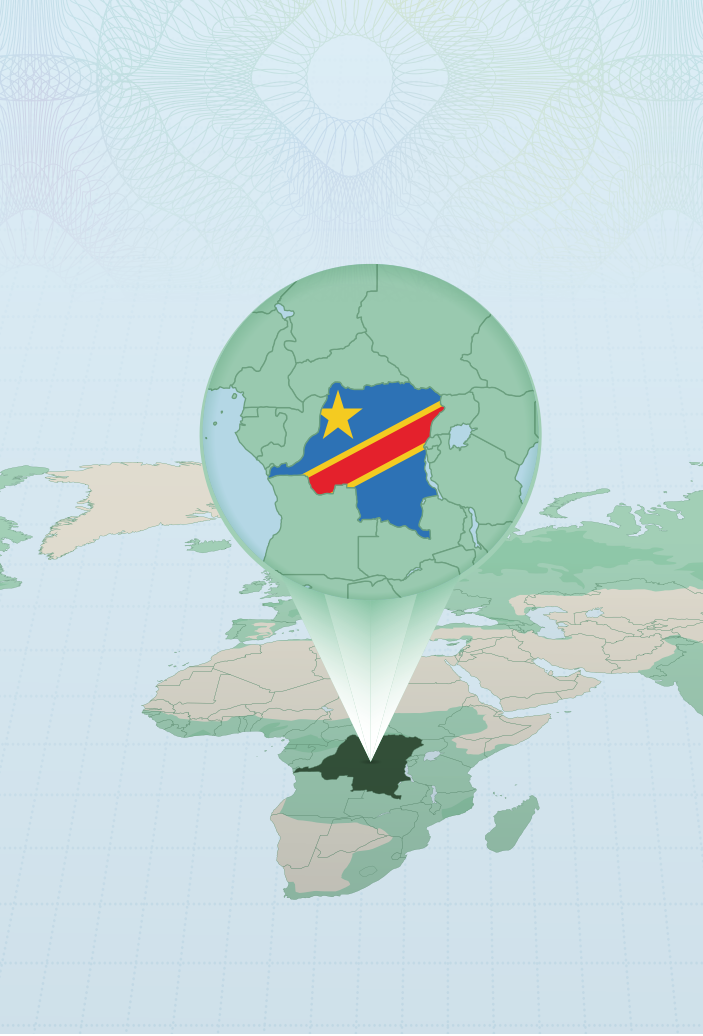

Position géostratégique de la RDC

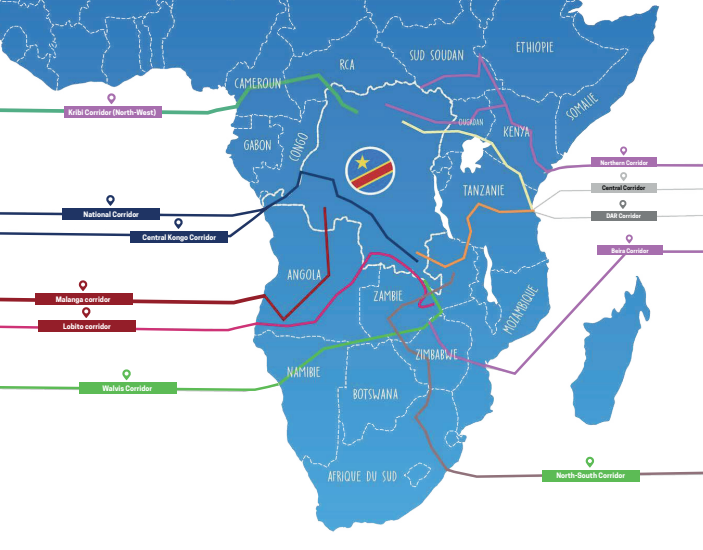

Un marché au coeur de l'Afrique



Généralités sur la RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) est le deuxième plus vaste pays d'Afrique, avec une superficie de 2.345.410 km² et une population de plus de 114.622,3 millions d'habitants. Située au cœur du continent, elle occupe une position géostratégique majeure. La RDC est dotée d'importantes ressources naturelles, parmi lesquelles le fleuve Congo, les volcans, les lacs et de vastes forêts tropicales abritant une faune exceptionnelle telle que les gorilles, les chimpanzés, les okapis,....

Le pays partage 9.165 Km de frontières avec neuf (9) pays voisins : la République du Congo à l'Ouest, la République Centrafricaine et le Soudan au Nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est, la Zambie et l'Angola au Sud. Il bénéficie d'un climat généralement chaud et humide, qui varie selon les provinces, et est caractérisé par une végétation dense.

La RDC compte 26 Provinces y compris Kinshasa, la capitale du pays, considérée comme la ville province et occupe la quatrième place en Afrique en termes de population.

Situé au cœur du continent, ce vaste pays dispose d'énormes potentiels économiques encore à transformer en richesses réelles. Parmi ceux-ci figurent : 37 % du potentiel hydroélectrique africain (et 23 % du potentiel mondial), 47 % des forêts tropicales africaines (et 6 % des forêts tropicales mondiales). Le pays dispose également de plus de 1 000 essences forestières, dont beaucoup sont très recherchées à l'échelle internationale, ainsi que plus de 1 100 substances minérales, parmi lesquelles le lithium et le coltan.

Portrait de la RDC

Nom officiel	République Démocratique du Congo
Capital	Kinshasa, siège des Institutions nationales avec statut de Province
Forme de l'Etat	Unitaire et décentralisé
Président	Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Unité monétaire	Franc congolais (CDF)
Gouvernement	République, Semi-présidentiel
Superficie	2.345.410 millions km²
Population	Plus de 114.622,3 millions d'habitants
Langues	Français (Officielle), Lingala, Swahili, Tshiluba et Kikongo (nationales)
PIB (en milliards USD)	71,5 milliards (2024)
Taux de croissance PIB	6,7% (2024)
Taux d'inflation	11,7% (Fin période 2024)
PIB/habitant courant	656,1 USD
Climat	Climat tropical humide, avec deux saisons (sèche et pluvieuse)
Devises utilisées dans les transactions commerciales	Libre circulation de toutes les monnaies étrangères avec le Franc Congolais.
Volume des IDE entrant en 2024	3,11 milliards de USD (Rapport CNUCED 2024)
Organisations régionales	COMESA, CEEAC, EAC, SADC, OHADA, CPGEL, CIRGL, ...



7 Raisons d'investir en RD Congo



01 Terre aux multiples potentialités & opportunités d'investissement.

02 Infrastructures de base en pleine réhabilitation & modernisation sur l'ensemble du pays.

03 Economie en plein essor

04 Main-d'oeuvre abondante, qualifiée & bon marché

05 Environnement des affaires de plus en plus attrayant et compétitif

06 Vaste marché au coeur de l'Afrique.

07 Renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans la pratique les affaires

Garantie des investisseurs

A Mécanismes nationaux

1 Constitution de la République :

- L'Etat garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume. (Art 34 Al 1) ;
- Il encourage et veille à la sécurité des investissements privés, nationaux et étrangers. (Art 34 Al 2) ;
- L'Etat garantit le droit à l'initiative privée tant aux nationaux qu'aux étrangers. (Art 35 Al A1).

2 Code des investissements :

- Interdiction de nationalisation et d'expropriation ;
- Egalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Liberté de transfert des revenus générés ;
- Respect des droits acquis.

3 Autres mécanismes nationaux

- Interdiction de nationalisation et d'expropriation consacrée dans la Constitution et le Code des Investissements;
- Egalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers;
- Liberté de transfert des revenus générés;
- Respect des droits acquis;
- Promulgation de la Loi sur les Zones Economiques Spéciales ;
- Promulgation de l'Ordonnance-Loi sur la promotion de l'entrepreneuriat et des start-ups et de l'Ordonnance-Loi sur la promotion de l'artisanat ;
- Libéralisation de l'économie dans plusieurs secteurs : assurances, électricité, eau, mines,
- Hydrocarbures ;
- Rationalisation des systèmes de paiement des impôts, droits et taxes dus à l'Etat.

B Mécanismes internationaux

- Mise en place des mécanismes externes de sécurisation des investissements ;
- Adhésion de la RDC à l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) ;
- Adhésion de la RDC à l'ACA (Agence Africaine d'Assurance) en vue d'obtenir des assurances des crédits d'exportation; contre les risques politiques; des investissements et d'autres produits financiers pour permettre la réduction des risques des affaires et les coûts ;
- Adhésion de la RDC au Protocole de la SADC sur les finances et l'investissement ;
- Adhésion de la RDC au protocole de la Zone d'Investissement Commune du COMESA ;
- Adhésion de la RDC au protocole d'investissement de la ZLECAF ;
- Membre du CIRDI (Centre international de règlement des différends sur les investissements basé à Washington City) ;
- Adhésion à la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères ;
- Simplification de la parafiscalité intérieure ;
- Adoption de plusieurs conventions bilatérales sur la protection réciproque et la promotion des investissements ainsi que celles sur la non double imposition.



Secteurs prioritaires d'investissement

ÉNERGIE

Potentiel hydroélectrique de 100.000 mégawatts, dont 44.000 mégawatts pour le seul site d'Inga et 56.000 mégawatts disséminés sur 780 sites à travers le pays.

INFRASTRUCTURES

Voie ferrée : Potentiel ferroviaire long de 5.033 Km, en vue d'interconnecter les provinces et les pays environnants. La voie ferrée est à plus de 95% à moderniser ou à réhabiliter ;

Voie maritime, fluviale et lacustre : Grand potentiel sur ce réseau long de 16.238 Km à baliser, draguer et exploiter ;

Voie aérienne : 270 pistes d'atterrissage, dont 101 ouvertes à la circulation publique et 5 au trafic international (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Goma). A moderniser et à réhabiliter ;

Voie routière : Réseau routier long de 152.400 Km (2% revêtu) réparti comme suit : Routes d'intérêt général : 58.129 Km; Routes d'intérêt local ou piste rurale : 88.871 Km ; Routes provinciales secondaires : 17.245 Km. A moderniser, réhabiliter











AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE

80 Millions d'hectares de terres arables, 4 millions d'hectares de terres irrigables.
Potentiel halieutique de 700.000 tonnes de poissons par an.
Potentiel d'élevage de 40 millions de têtes de gros bétail

MINES

Sous-sol riche regorgeant diverses ressources minérales importantes (±1.100 substances) dont le coltan, le lithium ainsi que 60% des réserves mondiales de cobalt.

TIC

Ambition de faire du numérique un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social. Adoption du Plan National du Numérique reposant sur 4 piliers stratégiques : Infrastructures, Contenus, Usages applicatifs, Gouvernance - Régulation.

INDUSTRIE

Disponibilité des matières premières pour développer diverses filières industrielles (matériaux de construction, emballage, etc.). Érection de 6 zones industrielles et des Zones Économiques Spéciales (Sur les 21 ZES prévues, 3 sont opérationnelles et 18 à la recherche d'aménageurs) et 22 parcs agro-industriels identifiés.

BANQUES ET ASSURANCES

Faible taux de bancarisation de 6% (Rapport CNUCED 2024) et faible taux d'inclusion financière de 38,5% pour une population de plus de 100 millions d'habitants.

Le secteur des assurances est quant à lui libéralisé et sous l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) avec un marché prometteur évalué actuellement à 900 millions de dollars US, avec un potentiel de 3 à 5 milliards de dollars US à moyen terme.







HYDROCARBURES

Avec un potentiel de 22 milliards de barils de pétrole et 66 milliards de m3 de gaz naturel, la RDC affiche l'ambition de devenir un des champions des hydrocarbures en Afrique.

TOURISME

9 parcs nationaux et 63 zones et domaines protégés dont cinq sites classés au patrimoine* mondial de l'UNESCO. Un assemblage unique d'habitats, des mangroves aux glaciers, des savanes aux forêts marécageuses, qui offre la possibilité d'une immense variété d'activités touristiques.

De la réhabillitation des zones et des reserves de chasse, ou de la création de stations balnéaires avec aménagement des plages , ce sont là quelques améliorations opérées au niveau touristique.

SANTE

Ce secteur est dominé par 433 hôpitaux généraux de référence, 649 centres hospitaliers, 13316 centres de santé, dont la plupart sont centrés à Kinshasa, ce pendant il reste encore des opportunités d'affaires au niveau national.



Missions fondamentales

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), créée en 2002 et placée sous l'autorité du Ministre ayant le Plan dans ses attributions, est un Etablissement Public à caractère technique visant à promouvoir les multiples opportunités offertes par la RDC et à fournir un appui administratif à tous les investisseurs qui établissent ou étendent leurs activités économiques dans le pays.

Ses missions fondamentales peuvent être déclinées en :

- Promotion de l'image positive de la RDC ;
- Plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires ;
- Promotion des opportunités du pays ;
- Accompagnement administratif et services aux investisseurs.

1

Avant investissements

- Fourniture d'informations ;
- Organisation de séjours ;
- Recherche de partenaires locaux.

2

Pendant les investissements

- Soutien administratif ;
- Octroi d'avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux.

3

Après investissements

- Soutien aux investisseurs établis ;
- Plaidoyer auprès des services de l'État ;
- Un partenariat solide.



Cadre légal des investissements en RDC

Le pays a opté pour une économie libérale ou la quasi-totalité des activités économiques ont été libéralisées.

L'arsenal juridique relatif au cadre de l'investissement en R.D. Congo est constitué notamment des textes ci-après :

- Code des Investissements ;
- Loi sur les Zones Economiques Spéciales ;
- Loi sur la concurrence ;
- Adhésion à l'OHADA ;
- Code Minier ;
- Loi sur le Partenariat Public-Privé ;
- Code des Assurances ;
- Loi agricole ;
- Loi sur la libéralisation du Secteur de l'électricité ;
- Code du Numérique ;
- Loi sur les Tribunaux de Commerce
- Ordonnances-Lois sur la promotion de l'entrepreneuriat et des startups.



Climat des affaires

Mise en œuvre de plusieurs réformes en rapport avec :

- **La Fiscalité :** (i)Facture normalisée, (ii) Informatisation de la chaîne des recettes, (iii) Guichet Unique de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations ;
- **Les Facilités d'accompagnement :** (i) Guichet Unique de Création d'Entreprise, (ii) Guichet Unique du Permis de construire, (iii)Guichet Unique du Commerce Extérieur, (iv) Code du Numérique (digitalisation des services) ;
- **La lutte contre la corruption :** (i) Mise en place de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) en 2020, (ii) Logiciels Isis régies et Logirag pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, (iii) Système intégré des marchés publics, etc.
- Transformation des réformes en assignations à charge des Ministres réformateurs,
- Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des réformes au plus haut niveau à travers le Tableau Numérique de Suivi-Evaluation des Réformes de la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République ;
- Redynamisation et renforcement des cellules provinciales du climat des affaires ;
- Accompagnement des provinces dans l'élaboration de leurs feuilles de route des réformes provinciales sur l'amélioration du climat des affaires.



Incitations accordées aux investisseurs

en République Démocratiquue du Congo

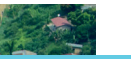

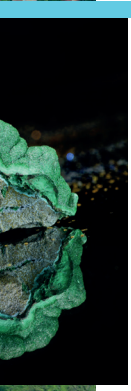





Avantages accordés par le Code des Investissements

A **Avantages douaniers**

- Exonération des droits d'entrée à l'importation des équipements et matériels neufs (y compris de seconde main uniquement pour les PME & PMI) ;
- Exonération des droits et taxes à l'exportation ;
- Exonération de la TVA à l'importation pour les projets de création.

B **Avantages fiscaux**

- Exonération de l'Impôt sur le Bénéfice et Profits (IBP) ;
- Exonération de l'impôt foncier.

C **Avantages parafiscaux**

- Exonération du droit fixe ou proportionnel.

D **Garanties accordées**

- Pas de discrimination ;
- Interdiction d'exproprier un investissement ;
- Liberté de transfert.

Procédure d'investissement en RDC

A

Procédure générale

Accomplissement de toutes les formalités de création d'entreprise au « Guichet Unique de Création d'Entreprise » (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Goma, Bukavu, Kisangani), en cours d'implantation dans les autres provinces.

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr
guce@guichetunique.cd
Site web : www.guichetunique.cd

B

Autres étapes spécifiques
(Obtention des licences d'exploitation et autres autorisations spécifiques)

- Lettre de demande à adresser au service concerné ;
- Joindre à celle-ci les éléments du dossier dont : les preuves de l'existence juridique de l'entreprise ;
- Présentation du projet à réaliser ;
- Paiement des frais administratifs suivant les textes légaux régissant le secteur concerné ;
- Délivrance des autorisations et licences d'exploitation.

Dépendamment du secteur d'activité ciblé, ces formalités peuvent être complétées par d'autres dispositions prévues par les textes légaux régissant le secteur.

Découvrez plus
d'Opportunités disponibles pour
des investissements prometteurs en RDC

investindrc


Pays
solution
pour la survie
de la planète



ANAPI
Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

« Investir en RDC,
c'est maintenant ! »

ANAPI

Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

Contact us

+243 999 925 026

contact@anapi.cd

www.anapi.cd

33 C Av. Le Premier Mall, Boulevard du 30 Juin,
Kinshasa-Gombe , Democratic Republic of the Congo
B.P : 1797 KINHSASA I

